

**DÉCLARATION RELATIVE À LA CESSATION TEMPORAIRE DES EXPULSIONS
IMPOSÉE PAR LES CENTRES POUR LE CONTRÔLE ET LA PRÉVENTION DES
MALADIES AFIN D'EMPÊCHER LA PROPAGATION DU COVID-19**

La présente déclaration concerne les locataires, les preneurs à bail ou les personnes qui résident dans des immeubles résidentiels, et visés par l'ordonnance des CDC imposant une cessation temporaire des expulsions (à l'exclusion des saisies immobilières) afin d'empêcher la propagation du COVID-19. Conformément à l'ordonnance des CDC, vous devez fournir une copie de la présente déclaration à votre bailleur, au propriétaire du bien résidentiel dans lequel vous vivez, ou à toute autre personne ayant le droit de vous expulser ou de vous obliger à déménager de l'endroit dans lequel viviez. Chaque adulte figurant sur le bail, le contrat de location ou le contrat d'hébergement doit remplir cette déclaration. À moins que l'ordonnance du CDC ne soit reconduite, modifiée ou abrogée, elle vous protège contre l'expulsion ou l'obligation de déménager jusqu'au 31 décembre 2020. Cependant, vous devez continuer à payer votre loyer et à respecter toutes les autres dispositions de votre bail ainsi que les règles en vigueur à l'endroit où vous viviez. Vous pouvez néanmoins être expulsé pour des raisons autres que le non-paiement du loyer ou des frais de logement.

Je certifie sous peine de parjure que les déclarations figurant dans ce document sont sincères et exactes :

- Si je suis expulsé(e), je risque de me retrouver sans abri, de devoir me rendre dans un refuge pour sans-abri ou de devoir emménager dans un lieu de résidence commun avec peu d'espace à partager, car je n'ai pas d'autres possibilités pour me loger.
- Je ne prévois pas de percevoir un revenu annuel supérieur à 99 000 \$ en 2020 (ou un revenu commun supérieur à 198 000 \$ en cas de déclaration d'impôt conjointe), je n'étais pas tenu(e) de déclarer mes revenus auprès des services des impôts des États-Unis en 2019 ou j'ai reçu un paiement économique compensatoire (chèque de relance) en vertu de la Section 2201 de la loi CARES Act ;
- J'ai fait tout mon possible pour bénéficier des aides gouvernementales disponibles pour le paiement de mon loyer ou mon logement ;
- Je ne suis pas en mesure de payer la totalité de mon loyer ou de mon logement en raison d'une perte substantielle de revenu du ménage, d'une perte d'heures de travail rémunérées ou de salaire, de mon licenciement ou de dépenses médicales exceptionnelles non remboursées, et
- Je fais de mon mieux pour payer en temps utile des sommes partielles se rapprochant le plus possible du montant total exigible en fonction de ma situation personnelle et en tenant compte de mes autres dépenses obligatoires.

Signature du déclarant

Date

- En cochant cette case, je reconnais que l'inscription de mon nom remplace ma signature officielle sur le présent document.

Les signatures électroniques sont acceptées conformément à l'ordonnance révisée de la Cour suprême judiciaire autorisant l'utilisation des signatures électroniques par les avocats et les parties non représentées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (coronavirus).

REMARQUE : Chaque adulte figurant sur le bail et/ou vivant dans le logement doit remplir ce formulaire. Après avoir été rempli, il doit être présenté au propriétaire ou au gestionnaire immobilier. Assurez-vous de fournir à votre propriétaire une traduction anglaise du présent formulaire, ainsi que la version que vous avez signée. Conservez-en une copie dans vos dossiers.

**DECLARATION FOR THE CENTERS FOR DISEASE CONTROL
AND PREVENTION'S TEMPORARY
HALT IN EVICTIONS TO PREVENT FURTHER SPREAD OF COVID-19**

This declaration is for tenants, lessees, or residents of residential properties who are covered by the CDC's order temporarily halting residential evictions (not including foreclosures on home mortgages) to prevent the further spread of COVID-19. Under the CDC's order you must provide a copy of this declaration to your landlord, owner of the residential property where you live, or other person who has a right to have you evicted or removed from where you live. Each adult listed on the lease, rental agreement, or housing contract should complete this declaration. Unless the CDC order is extended, changed, or ended, the order prevents you from being evicted or removed from where you are living through December 31, 2020. You are still required to pay rent and follow all the other terms of your lease and rules of the place where you live. You may also still be evicted for reasons other than not paying rent or making a housing payment.

I certify under penalty of perjury that the foregoing are true and correct:

- If evicted I would likely become homeless, need to move into a homeless shelter, or need to move into a new residence shared by other people who live in close quarters because I have no other available housing options.
- I either expect to earn no more than \$99,000 in annual income for Calendar Year 2020 (or no more than \$198,000 if filing a joint tax return), was not required to report any income in 2019 to the U.S. Internal Revenue Service, or received an Economic Impact Payment (stimulus check) pursuant to Section 2201 of the CARES Act;
- I have used best efforts to obtain all available government assistance for rent or housing;
- I am unable to pay my full rent or make a full housing payment due to substantial loss of household income, loss of compensable hours of work or wages, lay-offs, or extraordinary out-of-pocket medical expenses; and
- I am using best efforts to make timely partial payments that are as close to the full payment as the individual's circumstances may permit, taking into account other non-discretionary expenses.